

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

BOREAL

Société d'investissement à capital variable.
Siège social : 21, quai d'Austerlitz, 75013 Paris.
378 068 571 R.C.S. Paris.

DEUXIEME AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société sont informés que l'assemblée générale extraordinaire, devant se réunir le jeudi 21 juin 2007 à l'issue de l'assemblée générale ordinaire n'a pu valablement délibérer faute du quorum requis.

En conséquence, les actionnaires sont à nouveau convoqués en deuxième assemblée générale extraordinaire, le vendredi 6 juillet 2007 à 9 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour.

1. Lecture du rapport du conseil d'administration ;
2. Ratification du changement de dépositaire de la SICAV ;
3. Modification de l'article « 25 – Assemblées générales » ;
4. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le premier avis de convocation a été publié au BALO du 16 mai 2007.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à l'assemblée ou s'y faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire. Toutefois, seront seuls admis à cette assemblée, à s'y faire représenter ou à voter par correspondance les actionnaires qui auront au préalable justifié de cette qualité :

- les titulaires d'actions nominatives devront être inscrits sur les registres de la société trois jours avant la date de l'assemblée.
- les titulaires d'actions au porteur qui auront, dans le même délai, adressé une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité constatant l'enregistrement comptable des actions inscrites en compte.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée recevront, sur leur demande, une carte d'admission.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, tout actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- Remettre une procuration à son conjoint ou tout autre actionnaire ;
- Adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- Voter par correspondance.

Un formulaire de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition de tout actionnaire qui en fera la demande à IXIS Asset Management, 21, quai d'Austerlitz, 75013 Paris. Pour être pris en compte, ces formulaires devront être parvenus à IXIS Asset Management trois jours au moins avant l'assemblée.

Le conseil d'administration.

0709928